



Plainte violences conjugales ITT 4j

Par **Rlma**, le **07/07/2025** à **21:59**

Bonjour à tous,

J'ai déposé plainte contre mon ex conjoint le 6 avril 2025 pour des faits de violences conjugales physiques et psychologiques. J'ai été convoqué devant la médecine légale le 9 avril 2025. Le mise en cause a été placé en garde à vue quelques jours après. Depuis le 13 mai 2025 la gendarmerie a clôturé et envoyé le dossier au procureur de la République en format papier. J'ai contacté le tribunal par mail qui me dit que ma plainte n'est pas encore enregistrée chez eux. Est ce normal ? Que dois je faire ? Combien de temps l'étude de mon dossier peut prendre chez le procureur ?
merci d'avance pour vos réponses.

Par **Zénas Nomikos**, le **09/07/2025** à **10:01**

Bonjour,

attendez encore un peu et allez à l'instruction si vous n'êtes pas satisfaite :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20798>

<https://justice.pagesjaunes.fr/ebibliotheque/voir/153053/plainte-avec-constitution-de-partie-civile>

N'hésitez pas à contacter une association d'aide aux victimes d'infractions pénales : ils ont des psychologues et des juristes à votre service.

Bon courage et n'hésitez pas à poser d'autres questions sur le forum légavox.